



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°16-11

Paysagement d'espaces publics, phase 2

Séance ordinaire du 28/03/11
(Quorum atteint)
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants / 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Felix TIQUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIQUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Les conseillers : Alain GIPET (procurator à TIQUKA Félix) - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laetitia TIQUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que le projet d'aménagement touristique sur le site de Yalimapo s'inscrit dans un programme de valorisation du paysage et d'animations locales du village de Yalimapo. La commune encourage la participation de la population locale pour l'organisation et la structuration de l'activité touristique, pour la dynamisation du site. Elle souhaite optimiser et accompagner les initiatives en matière de création d'activités. C'est pourquoi, la commune souhaite renforcer les aménagements existants, apporter une meilleure qualité de l'accueil sur le site afin répondre aux attentes des habitants et des visiteurs en terme de confort, de sécurité.

Le programme comprend :

- La prolongation des plots en bois le long du CD pour limiter l'entrée des véhicules sur la plage.
- La construction de carbets artisanaux sur le parking de Yalimapo.
- L'aménagement paysager avec la plantation d'essences locales.
- La construction de nouvelles tables de pique nique.
- L'entretien du site.
- La réalisation de panneaux d'information touristiques.
- La réalisation d'un nouveau sentier pédestre et d'une aire de détente

Le coût de l'action est estimé à 95 000 € avec un plan de financement proposé de la façon suivante :

Paysagement d'espaces publics, Phase 2		
Leader Ouest Guyane	74 000 €	77,89 %
Réserve Parlementaire	11 000 €	11,58 %
Commune	10 000 €	10,53 %
TOTAL	95 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide d'acter et de planifier l'opération « Paysagement d'espaces publics, Phase 2 ».

Arrête le coût total de l'opération à 95 000 €.

Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Sollicite l'aide des différents partenaires qui seront sollicités. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA